



# UNE INITIATIVE ANTIMILITARISTE QUI RATE LARGEMENT SA CIBLE

AGEFI - 15.10.2020

**L'INITIATIVE DU GSSA «POUR UNE INTERDICTION DU FINANCEMENT DES PRODUCTEURS DE MATÉRIEL DE GUERRE» MENACE LA CAPACITÉ DE DÉFENSE DE LA SUISSE, MAIS AUSSI DE NOMBREUSES ENTREPRISES INDIRECTEMENT LIÉES À L'INDUSTRIE D'ARMEMENT. ELLE IMPOSERAIT EN OUTRE DES CONTRAINTES DISPROPORTIONNÉES AUX FONDATIONS ET AUX INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.**

L'acquisition de nouveaux avions par l'armée suisse fournira du travail à un certain nombre d'entreprises locales. Rien qu'en Suisse romande, c'est plus d'un milliard de francs qui devra être investi dans des affaires compensatoires. Pourtant, le 29 novembre prochain, une énième initiative populaire du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) va tenter de tirer dans le dos de ces mêmes entreprises.

L'initiative «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» demande que la Banque nationale suisse, les fondations et les institutions de prévoyance publiques et professionnelles (AVS et caisses de pensions) ne puissent plus placer d'argent, directement ou indirectement, dans des entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la production de matériel de guerre. La Confédération devrait s'engager pour que cette interdiction s'applique aussi aux banques et aux assurances.

On peut rappeler ici que de très nombreux investisseurs excluent déjà de leurs portefeuilles les investissements dans les armes de destructions massives, cette exclusion étant l'un des piliers de l'investissement durable dit «ESG». Mais en cherchant à éliminer systématiquement les entreprises suisses d'armement, l'initiative du GSsA vise à affaiblir la défense militaire de la Suisse, en la rendant totalement dépendante de l'étranger. On retrouve ici l'idéal antimilitariste qui a connu son heure de gloire à la fin de la Guerre froide.

Pourtant l'initiative n'affecterait pas que l'industrie d'armement à proprement parler. Elle étranglerait aussi financièrement de nombreuses autres entreprises, souvent des PME, qui tirent par exemple 8 ou 10% de leur chiffre d'affaires de la production de pièces d'armement. Le «matériel de guerre» visé par l'initiative comprend aussi des équipements électroniques, des pièces détachées ou encore des éléments d'assemblage. Le nombre d'entreprises concernées est difficilement chiffrable et pourrait varier au gré des achats de l'armée.

Cette complexité de définition aurait des conséquences pour les investisseurs. On imposerait aux fondations et aux caisses de pensions de ne plus placer d'argent dans certaines entreprises, en les empêchant ainsi d'administrer librement leurs fonds, mais en plus on les laisserait se débrouiller pour établir laborieusement la liste des investissements autorisés ou interdits.

Veut-on réellement menacer financièrement un nombre indéterminé d'entreprises qui n'ont qu'un lien ténu avec l'industrie d'armement? Veut-on vraiment imposer aux investisseurs - y compris à ceux qui gèrent nos retraites - des contraintes ubuesques pour contrôler leurs placements? Ou alors est-on prêt à se satisfaire d'un texte qui ne serait tout simplement pas appliqué? La réponse à ces questions réside dans un refus clair et net de l'initiative du GSsA.